



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES NORD
SERVICE D'INGENIERIE SECTEUR EST
POLE ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT TRACE
BUROPOLE BATIMENT 3
4 RUE GASTON BOYER
51100 REIMS

Laon, le 13 avril 2022

Objet : Dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : mise en place de deux piézomètres dans le cadre du programme d'amélioration d'itinéraire de Soissons - Commune de Belleu - Accord sur dossier de déclaration

Dans le cadre de l'instruction du dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant la mise en place de deux piézomètres dans le cadre du programme d'amélioration d'itinéraire de Soissons sur la commune de Belleu pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 22 mars 2022, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Copies du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de Belleu pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aisne durant une période d'au moins six mois.

Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois.

La responsable du service Environnement,

Céline Chouteau

50, boulevard de Lyon
02011 LAON Cedex
Réf : DQ/AL - Dossier n° 02-2022-00022
Affaire suivie par : Damien QUENTIN
Tél. : 03 23 27 66 79
Mél. : ddt-env@aisne.gouv.fr
Service Environnement - Unité police de l'eau

Préfet de l'Aisne @Prefet02

Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet
des services de l'État dans l'Aisne : www.aisne.gouv.fr